



Séminaire de formation

Signalisation des voies d'évacuation Éclairage et alimentation de sécurité

L'interprétation et l'application de la directive de protection incendie 17-15 « *Signalisation des voies d'évacuation - Éclairage et alimentation de sécurité* » de même que les règles techniques reconnues dans le domaine de l'éclairage et l'alimentation de sécurité représentent des difficultés non négligeables tant il est vrai que les exigences sont fixées dans plusieurs documents.

Tenant compte de ce qui précède, l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments a élaboré et mis sur pied un séminaire de formation.

Ce séminaire est reconnu par l'AEAI comme formation continue (½ jour) pour spécialistes/experts en protection incendie.

Bases légales

- Norme de protection incendie AEA1 (1-15)
- Directive de protection incendie AEA1 (17-15)
- NIBT 2015
- SN EN 1838
- ISO 7010
- ISO 3864-(1-4)
- SN EN 50172
- SN EN 50171
- SN EN 60598-2-22

Public cible

- Les bureaux d'ingénieurs électriciens
- Les installateurs-électriciens
- Les conseillers en sécurité
- Les architectes
- Les autorités cantonales et communales en protection incendie
- Les chargés de sécurité dans le domaine de la protection incendie
- Autres professions dans le domaine de la sécurité

Date du séminaire

- le 28 mai 2019 (08h30 à 12h00)

Emplacement du séminaire

- ECAB Fribourg, Maison-de-Montenach 1 à Granges-Paccot
- Eventuellement en entreprise (sur demande)

Les personnes intéressées à suivre un cours sont priées de s'annoncer au moyen du bulletin d'inscription prévu à cet effet.